

Les echos de la Chapelle-Hugon

N° 31

2024



*Jean-Yves Giot, maire de La Chapelle-Hugon,
et tous les membres de son équipe sont heu-
reux de vous présenter leurs meilleurs voeux
pour cette année 2024*



Le mot du maire

A propos de la téléphonie.

2024 " Avec le temps, va, tout s'en va " Les plus de quarante ans auront reconnu la chanson de Léo Ferré ; les paroles qui suivent : " On oublie le visage et on oublie la voix ". Ce qui s'en va ou plutôt ce qui va s'achever progressivement dans les mois pour les uns et dans les années à venir pour les autres : le réseau cuivre de France Télécom. En **2026** on peut estimer que la quasi-totalité de la ligne fixe " cuivre " actuelle aura disparu, tout comme déjà les voix suaves et musicales (enfin pour toujours) des standardistes remplacées par la robotisation à l'intonation fade des " faites le 1, faites le 2...." ; il est avéré que cela indispose les personnes qui ressentent encore la nécessité d'un contact humain. Mais revenons au réseau "cuivre" et à sa disparition programmée, il est encore temps pour celles et ceux toujours abonnés à cette ligne fixe de se préparer au changement et réfléchir au système de communication qui semble le mieux adapté à leur situation, parmi les possibilités :

- le réseau fibre optique, (99% des habitations de la commune sont éligibles à la téléphonie et a internet).

- la box 4 G haut débit.

- le réseau satellitaire.

Ne pas anticiper reviendrait à s'isoler de ses proches, de la société, de tous les services sanitaires et administratifs, en un mot de tout ce qui contribue au bien-être et à la sécurité.

Certes, nous aurons bientôt (mais quand?) un relais téléphonie mobile , cependant cela ne règlera pas tout.

Alors si vous n'avez rien prévu pensez-y!

Divers travaux réalisés.

Il y a ce qui se voit et ce qui ne se voit pas ! Ce qui se voit vous le (re) découvrirez au fil de la lecture de ce bulletin, mais il y a aussi ce qui ne se voit pas, par exemple :

- ecole : remplacement des rampes d'éclairage classiques par des leds

- salle des fêtes : nouveau frigo, meuble pour le four, plan de travail tout inox

- cimetière : WC public remis en service.

- logement d'urgence : remplacement du chauffe-eau.

Juin 2023



Le lundi 26, le maire et le premier adjoint ont participé à une réunion qui avait lieu à St Just à propos de l'itinéraire du canal de Berry à vélo concernant la tranche de travaux projetés de Marseilles-les-Aubigny à la Chapelle-Hugon. Il s'agissait de reconnaître le tracé proposé et les aménagements envisagés sur le linéaire. Pour cette section du canal de Berry, la mise en œuvre de la piste cyclable pourrait démarrer au printemps 2024. Le chantier devrait durer 18 mois, donc nous devrions être rattachés avant fin 2025 au Km 0 de la Loire à vélo situé au Guétin à Cuffy. Les années suivantes la piste cyclable rejoindra Bannegon d'où elle partira en deux directions : la première vers le secteur St Amand-Montrond / Meaulnes (03) la seconde vers Bourges / Thénieux, les amoureux de la "petite reine" auront comme terrain de loisirs 190 km de piste une fois le projet achevé au plus tard en 2028! Dans un avenir proche il nous faudra peut-être réfléchir à quelques aménagements pour bénéficier un tant soit peu de la manne financière du cyclo-tourisme qui connaît déjà un très bon essor dans les sections ouvertes.

Juillet 2023

Lundi 3 : intervention de l'entreprise COLAS pour des malfaçons sur les enrobés de la rue des usages et de la rue des Auvergnats ; de fait à quelques endroits le bitume devait manquer d'homogénéité provoquant un effritement précoce.

Vendredi 7, séance du conseil municipal au cours de laquelle est abordé le futur tracé du canal de Berry à vélo qui empruntera le linéaire de **La Chapelle-Hugon** ; si les conseillés (ères) ont validé le projet de parcours sur la commune, vos élus (es) restent attentifs à la nature des composants de la bande roulante.

Travaux en préparation : écoulement des eaux pluviales rue d'**Apremont** de l'impasse de la Vignonerie à la mairie. Il est envisagé de créer un aco drain à l'intersection de l'impasse et de la D100 pour guider les eaux vers l'avaloir ; côté opposé de la route réalisation d'une canalisation avec avaloir à chaque extrémité et d'un caniveau ; enfin réfection de l'accotement et reprise de la chaussée en bi-couche.

Arrêté municipal, chiens : des plaintes à répétition parvenues en mairie concernant le caractère apparemment agressif des chiens inquiète à juste titre les piétons ou marcheurs, aussi le maire et ses adjoints et adjointe ont décidé de prendre un arrêté à ce sujet. Cet arrêté est largement évoqué dans le mot du maire du précédent bulletin, il est également consultable en mairie, sur le panneau d'information et sur le site communal.

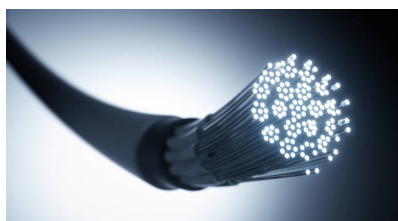
Véhicule communal : il est arrivé, 12000 euros 100 000 km, 6 ans d'âge, garanti 1 an c'est un Kangoo Renault. Nous sommes en attente du lettrage adhésif "**Commune de La Chapelle-Hugon**" sur la carrosserie. Le premier adjoint a mené la négociation.

Le 21, soirée patronale organisée par l'association "*Loisirs et culture*" : apéritif, repas (poulet basquaise, chipos, frites, etc...) musique ; pour sa part la commune a pris à sa charge comme les années précédentes le feu d'artifices qui semble une fois encore avoir donné satisfaction aux dire des spectateurs, à savoir que pour ce type de spectacle pyrotechnique les règles préfectorales sont d'années en années plus exigeantes, ce qui entraîne que les tirs sont moins élevés et aussi légèrement moins détonants. Bilan de cette soirée : légère baisse de la fréquentation.

Août 2023

Le mardi 1^{er}, le maire et les adjoints ont reçu la nouvelle directrice de l'école, Madame **Marine MONTAGU**, elle assurera le remplacement de Madame **Elodie PAYET** lors de la prochaine année scolaire et peut-être définitivement à l'avenir. En réponse aux espoirs exposés par les deux parties, vos élus formulent le souhait que soit mis en place le lien de communication informatique partagé entre les enseignantes, les parents d'élèves et la mairie, Madame **MONTAGU** est convaincue que cela peut être bénéfique au bon fonctionnement de l'établissement. D'autre part les élus informent la nouvelle directrice de leur intention de réactualiser les éléments de notre ENR (*Ecole Numérique Rurale*).

Sept 2023



Nous y sommes ; la fibre est installée dans les locaux communaux : mairie, école, salle de réunion (ex Saint Pâ), bibliothèque. Enfin, les services municipaux et scolaires vont pouvoir profiter des réseaux internet avec plus de rapidité.

Ce fut l'occasion, l'opportunité, de remplacer le matériel téléphonique et informatique obsolète et donc inadapté aux nouvelles charges de travail et aux téléchargements.

Le vendredi 1^{er} : rentrée scolaire. La nouvelle directrice Madame **Marine Montagu** est à l'accueil des élèves et de leurs parents, Madame **Karine Escot** l'enseignante de CE et CM l'accompagnait. Pas de souci, pas de pleur avec les petits nouveaux ; comme bien souvent ces dernières années l'émotion était plus manifeste chez leurs mères et pères. Ce sont vingt sept enfants qui se sont présentés ; à noter une modification dans l'organisation des classes ; ainsi les CP vont intégrer la classe des CE et CM peu nombreux cela fera 13 élèves, quant à la maternelle son effectif sera de 14 éléments ; est-ce un heureux présage pour l'avenir?

Dernière semaine du mois, l'agent technique communal **Mickaël** a entrepris un curage des fossés rue du boisseau de noix, le toujours dévoué **Robert Berthet** y va de son coup de main.

Octobre 2023



Monument aux morts, **Mickaël** a entrepris le réaménagement du cadre paysager validé par le conseil municipal. Le site sera prêt pour la cérémonie de l'armistice du conflit de 1914-1918.

Autre aménagement en préparation : l'espace à l'intersection de la rue des Rieaux et de la rue de Chézel. Il est prévu de reprofiler les fossés, à commencer par celui de l'impasse des brosses qui sera busé ; puis suivra le curage du fossé de la dite impasse jusqu'à hauteur de la guérite au croisement de la rue de Chézel, de là permettre l'écoulement des eaux jusqu'à la mare tout en préservant la source. Cela fait, nous pourrons penser installer un endroit accueillant.



Novembre 2023

Le 10, autre réunion de chantier. Les travaux envisagés concernent la rue d'Apremont du N° 9 au N° 19. Il s'agit de revoir l'écoulement des eaux pluviales descendant principalement de l'impasse de la vignonnerie. A l'intersection de cette voie avec la départementale 100 sera créé un aco drain pour diriger d'une part les eaux vers le fossé et d'autre part dans l'avaloir, à l'opposé côté impair nous allons poser une canalisation sur 96 mètres pourvue de 3 regards avaloirs, elle rejoindra le regard côté pair au N°4 ; il y aura aussi la mise en place de bordures type A2 (5 cm) toujours côté impair sur 90 mètres pour guider l'eau aux avaloirs ; enfin il sera procédé à la réfection des lieux : de la D 100, des accotements et reprise de la chaussée dans le bas de l'impasse de la vignonnerie.



Le samedi 11 : cérémonie de l'armistice de 1918. Rassemblement à 10h place de la mairie, départ pour le monument aux morts à 10h 15, dépôt de gerbe 10h 30 suivi des lectures : "UN PEU D'HISTOIRE" par **Angéline SANTINI**, DISCOURS du ministère des armées par **Jean-**



Dominique et Célia Bouchard et énoncé des noms "morts pour la France" par nos trois jeunes gens, à 10h 30 chant de "la Marseillaise" par tous les participants (es), 11h fin de la cérémonie et remerciements adressés à nos derniers représentants des anciens combattants, à **Angéline, Jean-Dominique et Célia**, à **Guy Graillet** missionné "porte drapeau", à l'adjointe **Michèle Rouchwarger** pour le fleurissement, à **Jean Mazur** adjoint préposé à la diffusion de l'hymne national et à la photographie, enfin le maire remercie l'assemblée nombreuse et l'invite au vin d'honneur.





Samedi 16 à 15h, nos aînés (ées) étaient invités au traditionnel goûter précédant Noël .

Trente d'entre eux ont répondu "présent" en tout nous étions une cinquantaine. Ce moment festif organisé conjointement par la municipalité et l'association "*Loisirs et culture à La Chapelle-Hugon*" proposait une animation peu courante. Un **prestidigitateur** effectuait des tours avec divers objets : cartes, dominos, rubik's cube ... Ses exhibitions ont épaté la "galerie" et il fut très applaudi à juste titre. Pour cet après-midi d'avant fête



l'association s'est chargée de la décoration de la salle des fêtes comprenant les petites gourmandises éparpillées sur les tables et de la prestation du faiseur de tour ; la commune quant à elle a offert le pétillant et autres boissons, les bûchettes et bien sûr les traditionnels colis gourmandises à ses aînés (ées). Félicitations à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la réussite de ces heures de convivialité (membres de l'association, élues et élus) ; hommage et (re) félicitations à nos vaillants (es) administrés (ées) qui font fi des années... enfin presque!

Jedi 21 c'était le tour des enfants. Le rendez-vous est fixé à 17h 30 mais il faut compter avec le quart d'heure national. Pour débiter, présentation de la soirée par la directrice de notre école, suivent les petites scènes et chansons enfantines interprétées par les élèves de la maternelle indifférents au trac, pas plus impressionnés les CP, CE et CM1 qui enchainent ; pour conclure ce brillant programme, c'est le "bouquet final" tout notre petit monde réuni sur la scène pour

chanter Noël. Autour de 18h 15, les enfants sont invités à faire une balade aux lampions dans le cœur du village et au sortir de la salle des fêtes, **OH !**, surprise Le père Noël est là sur son traîneau tracté par des chevaux vapeur à défaut de rennes. Avant de se mettre en ordre de marche, le père Noël procède à la distribution de papilotes et se prête à une série de photos avec nos bambins. De retour à la salle **Jules Bormet** notre illustre personnage à la barbe blanche et tout de rouge vêtu distribua les cadeaux à tout enfant de La Chapelle-Hugon âgé de moins de 11 ans. Pour conclure cette soirée, les parents d'élèves avaient préparé toutes sortes d'amuse-bouches pour un goûter tardif au cours duquel une tombola était organisée. Bref pour cette fin d'après-midi réussie beaucoup de personnes à remercier, la liste étant trop longue chacune et chacun ayant participé à l'organisation si peu soit-il se reconnaîtra, une mention particulière aux enseignantes, au père Noël, à **Mickaël** et **Benjamin cotet** pour la réalisation du luxueux traîneau .



Bravo et merci à toutes et tous.

Quel mois de décembre!



PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE

Vendredi 17 novembre : réunion publique "participation citoyenne" une assemblée d'une bonne trentaine de personnes assista donc à la présentation de ce protocole instauré entre les forces de l'ordre (la gendarmerie), les élus et la population ; le but de cette initiative est bien sûr la sécurisation de la collectivité et la lutte contre toute délinquance. Il n'est pas demandé aux administrés d'intervenir lorsqu'ils sont témoins de comportements suspects, ils n'ont pas à se substituer aux gendarmes, mais de faire remonter leurs observations à un référent, désigné par la mairie chargé de collecter les informations qu'il jugera nécessaire de transmettre aux forces de l'ordre ; cependant en cas d'incident grave imminent : un seul réflexe, appeler le 17. Dernier point ; la participation citoyenne n'est pas instituée pour rapporter les mœurs du voisinage mais bien pour ce qui peut paraître mettre en danger la sécurité d'autrui ou ses biens.

En liaison immédiate avec la Gendarmerie Nationale

Nos valeurs:

Proximité - Universalité
Citoyenneté - Respect de la personne



Devenez bénévole ADMR

Vous souhaitez trouver un sens à votre engagement, prendre du plaisir à être utile ?

Parmi les multiples missions proposées par l'ADMR, il y en forcément une qui vous intéresse !

L'ADMR RECRUTE

Vous souhaitez aider les autres, permettre à des personnes de rester à leur domicile, de veiller à leur bien-être et à leur autonomie...

L'ADMR a le métier qu'il vous faut : agent(e) à domicile, employé(e) à domicile, auxiliaire de vie sociale, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, aide-soignant(e) ... et bien d'autres encore.

En CDD, CDI, temps plein, temps partiel.



Rejoignez nous,
envoyez vos lettres de
motivation et CV à
info.fede18@admr.org

L'ADMR est là pour vous soutenir

Nous intervenons de la grossesse à la fin de vie avec des services à domicile de qualité. Parmi nos nombreuses missions, vous retrouverez :

- Aide aux actes de la vie quotidienne (Toilette, repas, habillage...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Soutien aux familles
- Transport accompagné
- Téléassistance Filien
- Garde d'enfants
- Courses
- Lien social

SERVICES
ET SOINS
SÉNIORS

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

Contactez-nous au
02 48 24 03 07


ENTRETIEN
DE LA
MAISON

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. 
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

Tout apiculteur est tenu de déclarer, chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, dès la première colonie détenue. Cette déclaration obligatoire concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.